



remboursement de frais professionnels

Par **rupani**, le **16/11/2009** à **18:49**

Bonjour,

Je suis commercial et je travaille depuis deux ans pour une société qui m'oblige à me servir de mon ordinateur et d'internet pour communiquer avec elle pour mes rapports, mes commandes etc..., car elle se trouve dans un département limitrophe du mien (80 kms) mais ne veut en aucun cas me dédommager, que puis-je faire ?

Elle ne me rembourse les frais de route que sur la base d'un forfait de 300 € alors que j'utilise mon propre véhicule (6CV) est fait 3000 kms en moyenne par mois, que puis-je faire là aussi ?

Merci de votre aide, je dois voir ma direction vendredi 20 novembre pour en reparler, depuis deux ans je demande un remboursement de tous ces frais mais sans succès.

Bien cordialement

Michel